



**Cérémonie de présentation de vœux du Président  
de l'ANLC à la presse béninoise  
Maison des Médias Thomas MEGNASSAN  
Mardi 26 Janvier 2016**

Allocution du Président de l'ANLC

- **Monsieur le Président de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin ;**
- **Monsieur le Président du Conseil du Patronat de la Presse et de l'Audiovisuel du Bénin ;**
- **Monsieur le Directeur de l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias ;**
- **Monsieur le Directeur de la Maison des Médias Thomas MEGNASSAN ;**
- **Mesdames et Messieurs les responsables des organes de presse**
- **Honorables invités ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi au début de cette allocution, de vous remercier pour l'accompagnement dont l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption a bénéficié de votre part, tout au long de l'année 2015 à travers vos

différentes publications et la couverture des activités de l'institution.

Il n'est plus grand besoin d'indiquer le rôle éminent joué par les médias notamment d'investigation dans les dénonciations et les enquêtes sur les faits de corruption qui ont défrayé la chronique au cours de l'année écoulée.

Vos différentes dénonciations ont fait l'objet d'une attention soutenue de la part de l'ANLC qui y a donné, en ce qui la concerne, les suites appropriées.

- **Chers professionnels des médias ;**
- **Mesdames et Messieurs**

Au cours de l'année 2015, l'ANLC a pris plusieurs initiatives et a mené des activités allant dans le sens du renforcement des capacités de plusieurs acteurs de la lutte et la mise en place de mécanismes devant contribuer à la lutte contre l'impunité, une des causes importantes de la pérennisation de la corruption dans

notre pays. Au nombre des activités menées, on peut citer entre autres :

- l'organisation, de sessions de formation sur la question sensible et actuelle de la criminalité transnationale organisée au profit des professionnels de la justice et de la sécurité publique, des cadres de l'administration publique déconcentrée et décentralisée dans les départements de l'Atlantique-Littoral, du Mono-Couffo, du Zou-Collines, et de l'Atacora-Donga.
- la réalisation d'évaluations trimestrielles sur les procédures judiciaires relatives aux affaires de criminalité transnationale organisée ;
- l'organisation de séances publiques de sensibilisation sur le contenu de la loi contre la corruption traduite en huit (08) langues nationales dans tous les départements du Bénin;
- la réalisation d'émissions radiophoniques interactives en langues nationales sur le contenu de

la loi contre la corruption dans tous les départements;

- l'élaboration ou actualisation du Guide des Usagers au niveau des ministères ;
  - le suivi de la déclaration de patrimoine par les personnes astreintes à cette obligation constitutionnelle et légale,
  - le suivi des élections législatives, communales, municipales et locales, etc.
- **Distingués invités ;**
  - **Mesdames et Messieurs,**

Conformément à l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 de la loi 2011-20 du 12 octobre 2011, l'ANLC a dénoncé au cours de l'année 2015 plusieurs faits présumés de corruption au Procureur de la République, dont notamment :

- l'affaire « COS-LEPI » relative aux accusations portées par le député Comlan Léon AHOSSI à l'encontre de son collègue Karimou CHABI SIKA

d'une part, et celles portées contre le député AHOSSI par le Gouvernement au sujet des conditions de location d'un groupe électrogène au COS-LEPI d'autre part ;

- l'affaire liée au présumé détournement par le Chef de l'Etat, des biens et montants récupérés sur le patrimoine des responsables d'ICC-Services. A ce sujet, le dénonciateur n'a pas collaboré avec l'ANLC et n'a pas fourni d'éléments d'appréciation. Toutefois, le procureur de la République a été saisi pour mener des investigations et donner une suite appropriée.

L'ANLC a aussi examiné la dénonciation du Gouvernement relative à l'affaire opposant l'Etat béninois à maître Hélène AHOLOU-KEKE, sur la gestion des fonds récupérés par maître AHOLOU-KEKE chez le Marabout Mohamed AMADOU CISSE pour le compte de l'Etat béninois. Par rapport à cette affaire de nature civile en ce moment, nous avons très

respectueusement appelé l'attention du Président de la République sur la nécessité d'instruire l'Agent Judiciaire du Trésor aux fins d'engager la procédure appropriée avant le 31 décembre 2016 afin d'éviter que le Bénin ne perde cette importante somme qui se chiffre à des centaines de millions de francs CFA.

D'autres dossiers sont déjà étudiés et seront transmis dans les jours qui viennent au procureur de la République compétent. C'est le lieu de remercier la Banque Mondiale qui a proposé à notre gouvernement qui l'a accepté, que les dénonciations de l'ANLC au procureur de la République fassent systématiquement l'objet d'une information judiciaire conduite par un juge d'instruction indépendant. C'est une avancée à mettre à l'actif de notre structure dans son combat pour que force reste à la loi.

L'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption a également mis en place l'initiative dénommée « Le

peuple a de la mémoire » qui est une banque de données alimentée par les dénonciations faites par les citoyens sur des faits de corruption et/ou infractions connexes dont ils ont connaissance. A travers la mise en place de cette banque de données, l'ANLC voudrait contribuer à combattre l'impunité sous toutes ses formes en renseignant les autorités compétentes sur les cas de malversation, mauvaise gestion et autres actes de corruption ou d'infractions connexes.

Par ailleurs, l'ANLC a mis en place un cadre de concertation avec les organes de contrôle de l'Etat, la CENTIF, le Partenariat National de l'Eau (PNE-Bénin), le Réseau des parlementaires de lutte contre la corruption (APNAC-Bénin) et les OSC travaillant sur la thématique de la bonne gouvernance pour des partages d'informations et une synergie d'action dans la lutte contre la corruption au Bénin.

Toutes ces activités ont été rendues possibles grâce à l'appui reçu de l'Etat sous forme de subvention et de certains partenaires techniques et financiers notamment l'USAID-Bénin, l'Ambassade de France au Bénin, Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) et la Banque Mondiale. C'est le lieu de remercier le Gouvernement pour la subvention mise à notre et les partenaires techniques et financiers dont l'appui a été et demeure plus que nécessaire pour permettre à l'institution d'accomplir sa mission.

Nous voudrions continuer à compter sur eux pour densifier nos actions et être plus performants et donc plus visibles sur le terrain.

Au cours de l'année 2016, l'ANLC va de façon déterminée œuvrer pour :

- une lutte sans merci contre l'impunité au sein de l'administration publique à travers la mise en place, par les autorités compétentes, des conseils de

discipline devant instruire les dossiers en instance aux fins d'infliger aux agents reconnus fautifs les sanctions disciplinaires appropriées.

- la mise en œuvre, par les personnes astreintes à l'obligation de déclaration de patrimoine de la prescription légale et réglementaire y relative, etc.
- des séances de sensibilisation et d'éducation des différentes couches de la société, en langues nationales surtout.

En ce qui concerne la presse, il est programmé dans les jours à venir l'organisation de deux (02) ateliers régionaux avec les responsables d'organes de presse aux fins de sceller un partenariat constructif et un concours pour primer les meilleurs hommes et femmes des médias qui auraient alimenté substantiellement, la base de donnée « Le peuple a de la mémoire » sur une période déterminée.

Je voudrais saisir cette occasion pour exhorter les professionnels des médias à relayer à l'ANLC, les cas de violation du Code électoral dont ils auront connaissance afin que la corruption en période électorale soit réprimée conformément aux textes en vigueur. L'élection présidentielle de cette année appelle de vous, hommes et femmes des médias, un professionnalisme et un sens élevé de responsabilité, dont vous avez toujours preuve, en vue d'une élection pacifique, libre, transparente et crédible débarrassée de toute pratique de corruption, d'achat de conscience, de fraudes en tous genres. D'ailleurs, la déclaration faite ce matin par l'ANLC va dans ce sens et invite chaque citoyen ayant connaissance de faits de corruption à les dénoncer au procureur de la République compétent. Nous voudrions compter sur votre accompagnement à ce niveau.

- **Honorables invités ;**
- **Mesdames et Messieurs**

Permettez-moi enfin, et c'est la raison de notre présence ici, de formuler, en mon nom propre et au nom des conseillers de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption, aux organisations professionnelles ici présentes, à tous les responsables des organes de presse et aux professionnels des médias toutes tendances confondues, à toute la communauté de femmes et d'hommes des médias mes meilleurs vœux de Santé, de Paix, de Réussite dans vos activités respectives.

L'ANLC voudrait compter sur votre soutien pour rendre plus visibles ses actions au sein de l'opinion publique car la presse reste pour nous un partenaire stratégique dans la lutte contre la corruption.

J'ose espérer que vous ne ménagerez aucun effort pour accompagner l'ANLC tout au long de cette année 2016 en relayant non seulement ses activités mais en devenant de véritables sources d'informations

exploitables par l'institution et par d'autres structures compétentes.

Que 2016 soit pour la presse béninoise l'année de l'avènement de véritables investigations orientées vers la traque des faits de corruption à tous les niveaux.

C'est sur ces mots d'espoir que je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour l'année 2016.

**Vive la lutte contre la corruption !**

**Vive la presse !**

**Vive la Démocratie !**

**Vive le Bénin !**

**Je vous remercie.**